Liste des pièces justificatives à produire en vue de la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour au titre de la protection temporaire

| Catégories visées par la décision du Conseil de l'UE du 3 mars 2022 | Pièces justificatives |
| :---: | :---: |
| $\Rightarrow$ Toutes catégories <br> (Cas $n^{\circ} 1, n^{\circ} 2, n^{\circ} 3, n^{\circ} 4$ ) | $\checkmark$ Le formulaire de demande dûment rempli; <br> $\checkmark$ Quatre photographies de face, tête nue, de format 3,5 $\mathrm{cm} \times 4,5 \mathrm{~cm}$, récentes et parfaitement ressemblantes; <br> $\checkmark$ Justificatif de domicile ou d'hébergement: Facture au nom de l'intéressé (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone) ou au nom de son hébergeant ; ou quittance de loyer au nom du demandeur ou de son hébergeant; ou attestation d'hébergement par un foyer ou une association (les déclarations sur l'honneur sans autre justificatif sont acceptées lorsqu'il s'agit d'une personne morale). |
| Cas $\mathrm{n}^{\circ} 1$ : Ressortissants ukrainiens résidant en Ukraine avant le 24 février 2022 et déplacés d'Ukraine à partir du 24 février ou après cette date ou présents à cette date dans une Etatmembre de l'Union | $\checkmark$ Justificatif de nationalité : passeport valide ou périmé depuis moins de deux ans, ou CNI valide ou périmée depuis moins de deux ans, ou attestation consulaire ukrainienne. <br> $\checkmark$ Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen (ou à défaut, tout justificatif attestant d'un déplacement hors d'Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement) ; <br> $\checkmark$ Copie du visa Schengen (si passeport non biométrique) ou compostage du document de voyage. |
| Cas $\mathrm{n}^{\circ} 2$ : Les apatrides ou ressortissants d'un pays tiers autre que l'Ukraine qui ont bénéficié d'une protection internationale ou d'une protection nationale équivalente en Ukraine avant le 24 février | Justificatif d'état-civil : CNI, passeport, ou tout autre document justifiant de l'état civil (livret de famille...); <br> Copie du titre leur octroyant la protection internationale ou nationale en Ukraine; <br> $\checkmark$ Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen (ou à défaut, tout autre justificatif attestant d'un déplacement hors d'Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement). |
| Cas $n^{\circ} 3$ : Membres de famille des deux premières catégories | $\checkmark$ Justificatif d'état-civil: CNI, passeport, ou tout autre document justifiant de l'état civil; <br> Justificatif du lien de famille avec la personne d'une des deux premières catégories; <br> $\checkmark$ Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen (ou à défaut, tout autre justificatif attestant d'un |


|  | déplacement hors d'Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement). |
| :---: | :---: |
| Cas $n^{\circ} 4$ : RPT qui était en séjour régulier en Ukraine et qui ne peuvent dans leur pays dans des conditions sûres et durables ainsi que les membres de leur famille | $\checkmark$ Les pièces justificatives à transmettre pour cette catégorie seront arbitrées ultérieurement. |

